

Aux paradis des impôts perdus

Enquête sur l'opacité
fiscale des 50 premières
entreprises européennes

Juin 2013



En partenariat avec



Ce rapport est produit par le CCFD-Terre Solidaire.

Créé en 1961, le CCFD-Terre Solidaire est la première ONG française de développement. Il s'appuie sur 3 leviers complémentaires : le soutien à des initiatives de développement dans les pays du Sud et de l'Est, une politique d'éducation au développement en France et une démarche de plaidoyer auprès des responsables politiques et économiques français, européens et internationaux.

Le CCFD-Terre Solidaire est engagé depuis 2005 dans la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, dont il coordonne les travaux. Depuis septembre 2009, il est mobilisé dans la campagne collective « *Stop Paradis Fiscaux* » avec les organisations de la plateforme pour demander aux responsables politiques de prendre des mesures concrètes contre l'opacité financière. Il a également mené en 2010-2011 la campagne « *Aidons l'argent à quitter les paradis fiscaux* », qui a permis de sensibiliser et mobiliser un plus large public en amont du G20 sous présidence française. Après avoir interpellé en 2012 les candidats aux élections législative et présidentielle avec le « *Pacte pour une Terre Solidaire* », le CCFD-Terre Solidaire mène maintenant un travail de suivi des engagements notamment dans le cadre de la loi bancaire ou celle sur la fraude fiscale.

En partenariat avec la revue Projet

Soucieuse des plus fragiles comme de l'avenir de la planète, de la vitalité démocratique et des équilibres économiques et sociaux, la Revue Projet entend, par un débat rigoureux et accessible entre acteurs de terrain, universitaires et chercheurs de sens, aider à comprendre le monde, mais aussi à le réinventer. Créée en 1907 par les jésuites et éditée par le Centre de Recherche et d'action sociale (Ceras), elle travaille en partenariat avec des associations, dont le CCFD-Terre Solidaire.

Auteurs : Mathilde Dupré avec Jean Merckaert pour la partie analyse des données et l'aide précieuse d'Hortense Landowski pour la collecte des données.

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs commentaires et leurs précieuses contributions : Catherine Gaudard, Vincent Brossel et Jean Vettrano.

Édition et diffusion :

CCFD – Terre solidaire
4 Rue Jean Lantier 75001 Paris
www.ccfid-terresolidaire.org

Directrice de la publication : Catherine Gaudard

Conception graphique : Isabelle Cadet

Dépôt légal : 2013

Contact :

Mathilde Dupré

Chargée de plaidoyer Financement du développement
m.dupre@ccfd-terresolidaire.org

Copyright CCFD-Terre Solidaire, juin 2013

Résumé	4
Introduction	6
Méthodologie	10
Liste des paradis fiscaux : quelques repères	12
Les paradis préférés des entreprises européennes	14
Les résultats en 9 questions	16
Principaux résultats	22
Où en sommes-nous ?	24
Nos recommandations	26

Longtemps ignorée ou minorée, la responsabilité des entreprises multinationales dans le pillage des recettes fiscales est devenue un objet de mécontentement de l'opinion. Apple, Google, Glencore ou Starbucks, les récents scandales de mieux en mieux relayés par les médias, exposent aux yeux de tous la faiblesse de la contribution fiscale des entreprises dans un contexte de raréfaction des ressources publiques. Un récent sondage a d'ailleurs révélé que 40% des Britanniques se déclarent prêts à boycotter des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale¹.

Dans les pays en développement, l'enjeu est d'autant plus important que les flux financiers illicites vers les paradis fiscaux progressent à un rythme plus rapide que les économies, privant ainsi les populations d'une partie des retombées de la croissance actuelle. En 2010, près de 1138 milliards de dollars se seraient ainsi évaporés !

L'incapacité des administrations des pays en développement mais également des pays riches à lutter contre cette délocalisation artificielle des profits invite à revoir dans les meilleurs délais les règles du jeu pour mettre hors la loi les pratiques certes légales mais abusives qui y contribuent. Le sujet est cette année à l'agenda de tous les sommets internationaux. Après les chefs d'États de l'Union européenne, le 22 mai 2013, c'est au tour des pays du G8 (Sommet de Lough Erne des 17 et 18 juin 2013) puis du G20 (réunion des ministres des Finances les 19 et 20 juillet puis des chefs d'États en septembre) de s'atteler au problème. L'OCDE a été mandatée pour plancher sur des propositions concrètes de révision des règles de fiscalité internationale des entreprises multinationales. Les solutions sont en partie connues. Encore faudra-t-il le courage politique d'imposer des règles contraignantes de transparence

¹ Enquête réalisée par le Guardian et ICM poll « Four in 10 might join consumer boycott over tax avoidance », Tom Clark, The Guardian, 10 juin 2013

aux multinationales afin de rétablir une juste réallocation des richesses créées, en particulier au bénéfice des pays en développement.

Pour encourager les chefs d'États à passer à l'action, le CCFD-Terre Solidaire, en partenariat avec la *Revue Projet*, a renouvelé l'exercice déjà réalisé en 2010, d'analyser la présence des cinquante premières entreprises européennes dans les paradis fiscaux, à partir des documents publics produits par les entreprises.

Sans constituer une preuve d'évasion fiscale, la concentration massive de filiales dans les territoires les plus opaques de la planète, observée dans cette enquête, dévoile l'étendue du problème. D'autant qu'un grand secret entoure les comptes des 50 premiers groupes européens et leurs 208 milliards d'euros de profits cumulés en 2012. Impossible en effet de connaître la répartition géographique de leurs activités ou de s'assurer que la localisation des bénéficiaires correspond à la réalité de la richesse créée dans chaque pays de production ou de consommation.

Première surprise, le périmètre exact des 50 premières multinationales européennes est incertain. Seulement 60% d'entre elles donnent la liste exhaustive de leurs filiales. Leur localisation est même impossible dans le cas de Total.

Aucune entreprise n'échappe à l'attrait des paradis fiscaux. Elles y détiennent en moyenne 117 filiales chacune, soit 29% de leurs filiales étrangères.

Les territoires européens abritent 63% de ces filiales offshore. Les destinations de prédilection sont, dans l'ordre, les Pays-Bas, l'État du Delaware (États-Unis), le Luxembourg, l'Irlande et les Îles Caïman, dépassant de loin les économies émergentes de la planète. Les 50 groupes étudiés ont aux

Îles Caïman davantage de filiales qu'au Brésil et deux fois plus qu'en Inde. Même la Chine n'attire guère davantage que le Luxembourg. Cette présence dans les paradis fiscaux n'a pas diminué depuis 2009. Le nombre de filiales offshore dont elles révèlent l'existence ne cesse d'augmenter, même si la progression est moindre que celle du nombre total de filiales.

Enfin, les informations mises à disposition du public dans les rapports d'activité restent très parcellaires. Le peu de données disponibles révèlent déjà quelques anomalies et montrent surtout que l'information est disponible, quand l'entreprise le veut.

Alors que la mobilisation citoyenne et politique s'accroît, les propositions de la société civile commencent à être prises en compte. Des avancées historiques ont été obtenues récemment pour les banques et le secteur extractif au niveau européen. Mais le contexte politique actuel exige des mesures beaucoup plus ambitieuses, notamment la généralisation de la transparence comptable pays par pays pour tous les secteurs d'activité. L'objectif ? Rendre lisible les stratégies d'évasion fiscale des grands groupes et donner des armes efficaces aux administrations fiscales de tous les pays pour y mettre fin.

Au lendemain de la crise financière, les adversaires désignés dans la guerre internationale contre les paradis fiscaux étaient principalement des îles exotiques et les riches particuliers ayant caché leurs avoirs à l'ombre des palmiers. De l'industrie de l'évasion fiscale et des acrobaties des grandes entreprises pour éviter l'impôt, il n'était jamais question ou presque. Les quelques voix qui osaient pointer la responsabilité des multinationales dans le pillage des recettes publiques, en particulier dans les pays en développement, rencontraient peu d'attention ou des fins de non recevoir. L'incapacité des pays pauvres à venir à bout du fléau des flux financiers illicites était mise sur le compte de leurs administrations fiscales trop faibles ou corrompues. Leur salut viendrait de programmes d'assistance et de renforcement de capacités. Mais la mobilisation internationale contre le secret bancaire et les États non coopératifs n'a pas produit des résultats à la hauteur des enjeux.

Un problème enfin reconnu par les pays riches

Devant l'aggravation de la crise économique et l'asphyxie des budgets publics, cette indulgence à l'égard des pratiques abusives des multinationales est devenue difficile à justifier. D'autant que des organisations de la société civile et des journalistes s'entêtaient à raconter, preuves à l'appui, les recettes utilisées par les grands groupes pour délocaliser leurs profits, à la barbe des États. La multiplication des enquêtes et études, longtemps rares, a permis d'affiner notre compréhension du phénomène et sa mesure. Grâce à cette action opiniâtre, à la mobilisation citoyenne

et aussi – reconnaissons-le – grâce aux excès caricaturaux auxquels se livrent quelques géants du web, les pratiques des entreprises multinationales font l'objet maintenant de toutes les attentions.

Dans un rapport de 2011, le FMI reconnaissait pour la première fois le défi posé par l'habileté des entreprises multinationales en matière d'optimisation, y compris pour les administrations fiscales des pays les plus riches. Il aura ensuite fallu attendre juin 2012 pour que les pays du G20, au sommet de Los Cabos, mandatent l'OCDE pour faire des propositions de réforme afin de répondre au « *besoin d'empêcher l'érosion des assiettes fiscales et les transferts de bénéficiaires* » (voir page 25).

Dans la foulée, les ministres des Finances britannique, George Osborne et allemand, Wolfgang Schäuble, épaulés ensuite par leur homologue français, Pierre Moscovici, ont appelé dans une déclaration conjointe à une meilleure coordination pour renforcer les règles fiscales internationales et identifier les failles du système actuel. Et le président américain, Barack Obama, de renchérir : « *Des preuves empiriques suggèrent que les pratiques de transferts de revenus par des entreprises multinationales constituent une préoccupation majeure qui nécessite une réforme fiscale* ».

De la lutte contre l'évasion des entreprises multinationales, il est en 2013 question dans l'agenda de l'Union européenne mais aussi des sommets du G8 de Lough Erne des 17 et 18 juin, du G20 Finances des 19 et 20 juillet et du sommet des chefs d'États du G20 en septembre prochain. Autant d'occasions à ne pas rater.

Les pays en développement, premières victimes de l'évasion

Ils sont aujourd'hui nombreux, les responsables politiques à s'émouvoir – avec raison ! - des 1000 milliards d'euros que coûterait l'évasion fiscale aux finances publiques européennes. Mais, combien sont-ils à s'indigner quand la même somme échappe aux pays qui concentrent l'essentiel de la pauvreté sur la planète ?

Dans un rapport de décembre 2012, Global Financial Integrity² alertait sur la reprise à la hausse des flux financiers illicites sortant des pays en développement : environ 1138 milliards de dollars en 2010. Sur la dernière décennie, ces flux auraient connu une progression annuelle de 8,6% en moyenne, supérieure à la croissance économique (6,3% par an). Surtout, précise le think-tank américain, environ 80% des flux financiers illicites sont l'objet d'une falsification des prix des transactions commerciales : une pratique qui concerne au premier chef des firmes multinationales.

L'impact budgétaire de ces pratiques commence aussi à être mieux évalué.

Glencore, un des leaders du commerce des matières premières, aurait fait perdre à la Zambie dont il exploite le cuivre, près de 132 millions d'euros de recettes fiscales pour une seule année³. Et l'Associated British Food, propriétaire d'une sucrerie locale, aurait aussi privé Lusaka de 20 millions d'euros depuis 2007⁴. SAB Miller, l'une des principales brasseries de bière du monde, aurait économisé quant à elle autour de 21,5 millions d'euros d'impôts sur l'ensemble du

2 D. Kar and S. Freitas "Illicit Financial Flows from developing countries: 2001-2010", GFI, décembre. 2012.

3 Eurodad, « À la recherche des milliards perdus. Ou comment la transparence financière des entreprises peut contribuer au développement », avril 2012.

4 Action Aid, « Sweet nothing. The human cost of a British sugar giant avoiding tax in southern Africa », Février 2013

continent africain, soit environ un cinquième des impôts dus, ou une somme qui aurait permis de scolariser 250 000 enfants supplémentaires⁵.

Au total, la seule évasion fiscale des entreprises multinationales priverait les pays en développement d'au moins 125 milliards d'euros par an⁶. Des pertes à ajouter aux impôts non perçus sur les fortunes accumulées offshore par les riches particuliers de ces mêmes pays, estimés entre 90 et 125 milliards d'euros par an⁷. Au total ce seraient entre 215 et 250 milliards d'euros par an évaporés dans les paradis fiscaux au lieu de financer des hôpitaux, des salaires d'enseignants ou des investissements dans l'agriculture. Soit plus de deux fois l'aide publique au développement déclarée par les pays riches et plus de six fois le montant de financements nécessaires par an (50 milliards de dollars) pour lutter contre la faim dans le monde d'ici 2025 selon la FAO⁸.

Que font les multinationales dans les paradis fiscaux ?

En 2009, le magazine *Alternatives économiques* publiait que les entreprises du CAC 40 possédaient environ 1500 filiales localisées dans les paradis fiscaux. Outre Atlantique, le Government Accountability Office avait recensé en 2008, les filiales des 100 plus grandes sociétés américaines cotées situées dans les paradis fiscaux (25% de filiales étrangères localisées offshore)⁹. À son tour, le CCFD-Terre Solidaire avait, avec ses alliés européens, décortiqué en 2010 la localisation des activités des 50 premiers groupes européens, identifiant en moyenne une centaine de filiales pour chacun dans les paradis fiscaux¹⁰. En 2012, notre étude sur les banques¹¹ montrait que la concentration de filiales dans ces territoires n'avait pas diminué, malgré les annonces médiatisées de retrait. Les données non publiques relatives aux principales banques françaises et incluant des filiales détenues jusqu'au 10ème rang, utilisées par le Centre des prélèvements obligatoires¹² attestent d'une densité de

filiales offshore encore plus élevée que ne le suggèrent les rapports financiers¹³.

Concernant les cent premières capitalisations boursières de Londres (le FTSE 100), Action Aid¹⁴ a trouvé en 2011 qu'environ 38% des filiales étrangères étaient « paradisiaques », un chiffre en très légère hausse en 2013.

Sans constituer une preuve d'évasion fiscale, une telle concentration de filiales dans les territoires les plus opaques de la planète laisse songeur – surtout quand certaines des entreprises concernées affichent des taux d'imposition effectifs nuls ou très réduits au niveau mondial et se refusent à publier une information détaillée sur leurs activités pays par pays.

À quoi sert en effet de créer des myriades de filiales dans des territoires opaques, faiblement régulés ou à la fiscalité clémente pour les non résidents ? On arguera qu'il peut s'agir seulement de servir le marché local ou de créer des emplois dans ces territoires...

Mais, pourquoi deux fois plus de filiales aux îles Caïman qu'en Inde ? Personne n'est dupe. Toutes les études de cas récentes dévoilent plus ou moins les mêmes artifices. Si la production de bière de SAB Miller au Ghana était déficitaire, c'est bien parce que l'ensemble des profits ont été envoyés vers d'autres filiales sous le prétexte de rémunérer la marque aux Pays Bas, rembourser un prêt et payer la centrale d'achat à Maurice ou verser des frais de gestion en Suisse. Concernant Glencore, ce serait par le jeu d'un gonflement des coûts de production, d'une sous-évaluation des volumes de production, et surtout d'une vente de l'ensemble du cuivre exploité à la maison mère en Suisse à un prix inférieur à celui du marché. Enfin les majors de la banane, ont imaginé un trajet virtuel en sept étapes entre le producteur et le consommateur, permettant l'évaporation de 47% de la valeur dans les paradis fiscaux (Iles Caïman, Luxembourg, Irlande, Ile de Man, Bermudes et Jersey).

La structuration des groupes s'est ainsi considérablement complexifiée. Les entreprises travaillent sur la chaîne de valeur ajoutée pour isoler, au moins sur le plan comptable, chaque activité et la localiser là où la fiscalité sera la plus avantageuse. La richesse créée, c'est-à-dire l'assiette fiscale de l'entreprise, est ainsi répartie indépendamment de sa géographie opérationnelle (lieux d'extraction des ressources, des usines de transformation ou

5 Action Aid « Calling time. Why SABMiller should stop dodging taxes in Africa. » Novembre 2010

6 Christian Aid « Death and taxes: The true toll of tax dodging. », Mai 2008

7 James Henry, « The price of offshore revisited », Tax Justice Network, Juillet 2012

8 Rapport de la Food and Agriculture Organization, « The state of food and agriculture », 2012

9 La liste de paradis fiscaux utilisée a été produite par le GAO : 50 « Jurisdictions Listed as Tax Havens or Financial Privacy Jurisdictions ».

10 CCFD-Terre Solidaire, « L'Économie Débousolée. Multinationales, Paradis Fiscaux et captation des richesses », Merckaert J. et Nelh C., décembre 2010. Liste de référence : Financial Secrecy Index (FSI) de 2009 publié par Tax Justice Network (TJN) (moins La City et le Delaware)

11 CCFD-Terre Solidaire, « Banques et Paradis Fiscaux. Quand les régions françaises font mieux que le G20 pour imposer la transparence », Dupré M. et Monfort P., Juillet 2012. Liste de référence : FSI 2009 du TJN (moins La City et le Delaware)

12 « Les Prélèvements obligatoires et les entreprises du secteur financier », Rapport du centre des prélèvements obligatoires, janvier 2013

13 Le CPO utilise une liste construite à partir des travaux du FMI (51 États ou territoires) et une seconde liste, plus restrictive, qui part de la précédente mais exclut l'Irlande, Hong Kong et Singapour, tout en y ajoutant les Bermudes et les Iles Vierges américaines. Comparé au rapport du CCFD-Terre solidaire, il trouve 329% de filiales en plus au Luxembourg, 300% en Irlande et à Singapour, 240% à Hong Kong et 460% en Suisse

14 Action Aid, « Addicted to tax havens: The secret life of the FTSE 100 », Octobre 2011. Liste de référence : celle du GAO avec inclusion des Pays Bas et du Delaware

des marchés de distribution). Elle peut être délocalisée artificiellement par le truchement des transactions intragroupe notamment sur l'immatériel (brevets et propriété intellectuelle, fonctions de financement, d'assurance ou de management). Ces transactions internes aux entreprises multinationales pèsent aujourd'hui pour plus de la moitié du commerce international, multipliant ainsi les opportunités de transferts de bénéfices. Analysant les données financières de 1500 entreprises multinationales implantées en Inde, des chercheurs de Christian Aid ont ainsi montré qu'en 2010, celles qui avaient des relations avec des paradis fiscaux payaient, sur chaque euro de profits, 30% d'impôts de moins que les autres¹⁵.

Que sait-on des européennes ?

Les révélations sur la faiblesse de la contribution fiscale des plus grandes entreprises mondiales telles que Starbucks, Apple, Amazon ou Google, se suivent et se ressemblent.

Les grands groupes américains se montrent redoutablement efficaces en matière de contournement de l'impôt. Ils usent abondamment de la possibilité de reporter indéfiniment les impôts à payer sur les profits générés offshore. Apple détiendrait ainsi 83 milliards de dollars de bénéfices accumulés hors des États-Unis, sur lesquels l'entreprise aurait dû payer autour de 26 milliards de dollars d'impôts. Pour Microsoft, ce sont respectivement 61 milliards et 19 milliards ou Citigroup 43 et 12 milliards¹⁶.

Mais ces grands groupes savent également utiliser tous les tours de passe passe des législations fiscales des autres pays. Apple, première capitalisation boursière aux États-Unis, aurait payé seulement 2% d'impôt sur les sociétés dans l'ensemble des pays hors États-Unis ; soit un manque à gagner pour le fisc en France d'environ 230 millions d'euros, en 2011, selon les estimations de bfmtv.com¹⁷. Entre des investissements défiscalisés notamment outre-mer et des redevances versées en contrepartie de l'usage de la marque à une société néerlandaise, détenue

par une holding luxembourgeoise, propriété d'une fondation au Liechtenstein, Ikea serait parvenu à économiser 60 millions d'impôts en 2011 dans l'hexagone¹⁸. Quant à la chaîne Starbucks dont les cafés séduisent de plus en plus de clients français, elle n'aurait jamais payé d'impôt sur les bénéfices depuis son arrivée en France en 2004¹⁹. Enfin, Google aurait économisé 145 millions d'euros en ne versant que 5 millions d'impôts en 2011²⁰.

Si les projecteurs sont braqués sur les entreprises américaines, croit-on vraiment que les géants des autres pays sont plus vertueux, alors qu'ils sont conseillés par les mêmes cabinets d'expertise comptable ou de services financiers ?

La seule fois où des groupes du CAC 40 avaient accepté de déclarer leurs bénéfices et impôts en France²¹, un quart d'entre eux n'avaient pas payé un euro d'impôt sur les bénéfices en 2009, parmi lesquels Total, Danone, Essilor, Saint-Gobain, Schneider, Suez Environnement et ArcelorMittal.

15 P. Jansky et A. Prats, « Multinational corporations and the profit shifting lure of tax havens », Christian Aid occasional paper n°9, mars 2013

16 Citizens for Tax Justice, « Apple is not alone », mars 2013

17 Jamal Henni, « Exclusif: Apple n'a payé que 7 millions d'impôts en France », publié le 06/11/2012 et mis à jour le 12/11/2012

18 « Comment Ikea réduit ses impôts en France », Jamal Henni et Nina Godart, BFMtv, le 02/2013

19 Dan Israel, « Apple, Google, Microsoft et Facebook : bienvenue chez « les Intaxables », Mediapart.fr, 07/11/2012

20 Jamal Henni, « Google n'a payé que cinq millions d'euros d'impôts en France l'an dernier », le 10/09/2012 - mis à jour le 02/11/2012

21 Nicolas Prissette, « L'impôt de chagrin », le JDD, décembre 2010

Méthodologie

Quelles entreprises ?

Nous avons retenu les 50 premières entreprises européennes (sauf Russie) cotées en bourse, par chiffre d'affaires. Nous avons donc exclu de l'étude les entreprises non cotées (certaines sont pourtant des géants, comme le suisse Vitol qui appartient au Top 10 mondial, Bosch, Ikea ou Auchan). Le chiffre d'affaires est pondéré sur les années 2009, 2010 et 2011 (source : *Fortune* - pour Glencore, seule l'année 2012 est disponible). L'adoption d'autres paramètres – le bénéfice, les actifs, la valeur marchande – n'aurait fait varier le classement que très légèrement (cf. celui effectué par *Forbes*). Cependant l'unique critère de la capitalisation boursière conduirait à étudier d'autres groupes (Sanofi, LVMH, L'Oréal ou Danone). Le chiffre d'affaires nous a paru mieux refléter la réalité économique actuelle des entreprises. Enfin, depuis 2010, la liste des 50 plus grands groupes a subi quelques évolutions : Nokia, Saint-Gobain, Thyssenkrupp, UBS, Unicredit et Robert Bosch (non coté) sont sortis de notre échantillon, tandis que Banco Santander, BPCE, CNP Assurance, Glencore, Prudential et Zurich Financial Services font leur entrée. Pour la partie traitant des évolutions depuis notre rapport « L'Économie déboussolée » en 2010, nous avons donc travaillé sur l'ancienne liste des 50 plus grands groupes identifiés.

Quelle liste de paradis fiscaux ?

Il n'existe pas une liste officielle qui fasse consensus. Le Gafi, l'OCDE ou le Forum de stabilité financière sont des organismes interétatiques contraints de tenir compte de considérations diplomatiques. Nous avons adopté, comme pour notre rapport

« L'économie déboussolée » en 2010, la liste établie en 2009 par le Tax Justice Network. TJN a retenu 60 territoires qui avaient été identifiés comme paradis fiscaux au moins deux fois dans une quinzaine de listes produites par les organisations et les auteurs spécialisés depuis les années 1970. TJN évalue, selon une batterie de 15 critères très précis, le degré d'opacité de chacun de ces territoires. Nous nous référons dans cette étude à la dernière évaluation disponible du degré d'opacité, qui date de 2011.

Qu'en est-il des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Malaisie et du Portugal ?

Ces quatre pays figurent sur la liste de TJN, le premier du fait de certains de ses États (Nevada, Wyoming et surtout Delaware), les trois autres, respectivement, à cause de la City de Londres, des îles de Labuan et Madère. Mais prendre en compte l'intégralité des filiales anglaises, américaines, malaises et portugaises des groupes européens aurait biaisé notre panorama. L'imprécision des données fournies par les multinationales nous mettant dans l'impossibilité d'isoler les filiales détenues spécifiquement à Londres ou Madère, nous avons renoncé à rendre compte de la présence outre-manche et au Portugal. Ce choix tend à minorer notre évaluation globale de la présence dans les paradis fiscaux – à titre d'exemple, Deutsche Bank détient à elle seule 118 filiales à Londres. Concernant les États-Unis et la Malaisie, nous n'en avons dénombré les filiales que lorsque la localisation au Delaware et à Labuan était précisée. Ce choix diffère quelque peu de celui opéré en 2010 (nous avons exclu États-Unis et Royaume-Uni et retenu intégralement Malaisie et Portugal). Toutes les évolutions entre 2009 et 2012 ont donc été chiffrées en excluant le Delaware et en faisant l'hypothèse d'un statu quo pour le Portugal et la Malaisie.

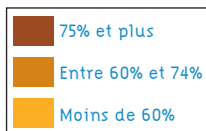
D'où viennent les données ?

Elles émanent uniquement de sources publiques produites par les entreprises elles-mêmes : rapports financiers et annexes, documents de référence publiés en 2013 sur l'exercice 2012 à l'attention du régulateur boursier américain ou du registre du commerce britannique (Companies House). Toutes ces sources sont disponibles en ligne ou sur simple demande (moyennant une livre sterling pour chaque document britannique). Pour BMW, nous avons retenu les données 2010, beaucoup plus complètes que celles de 2012.

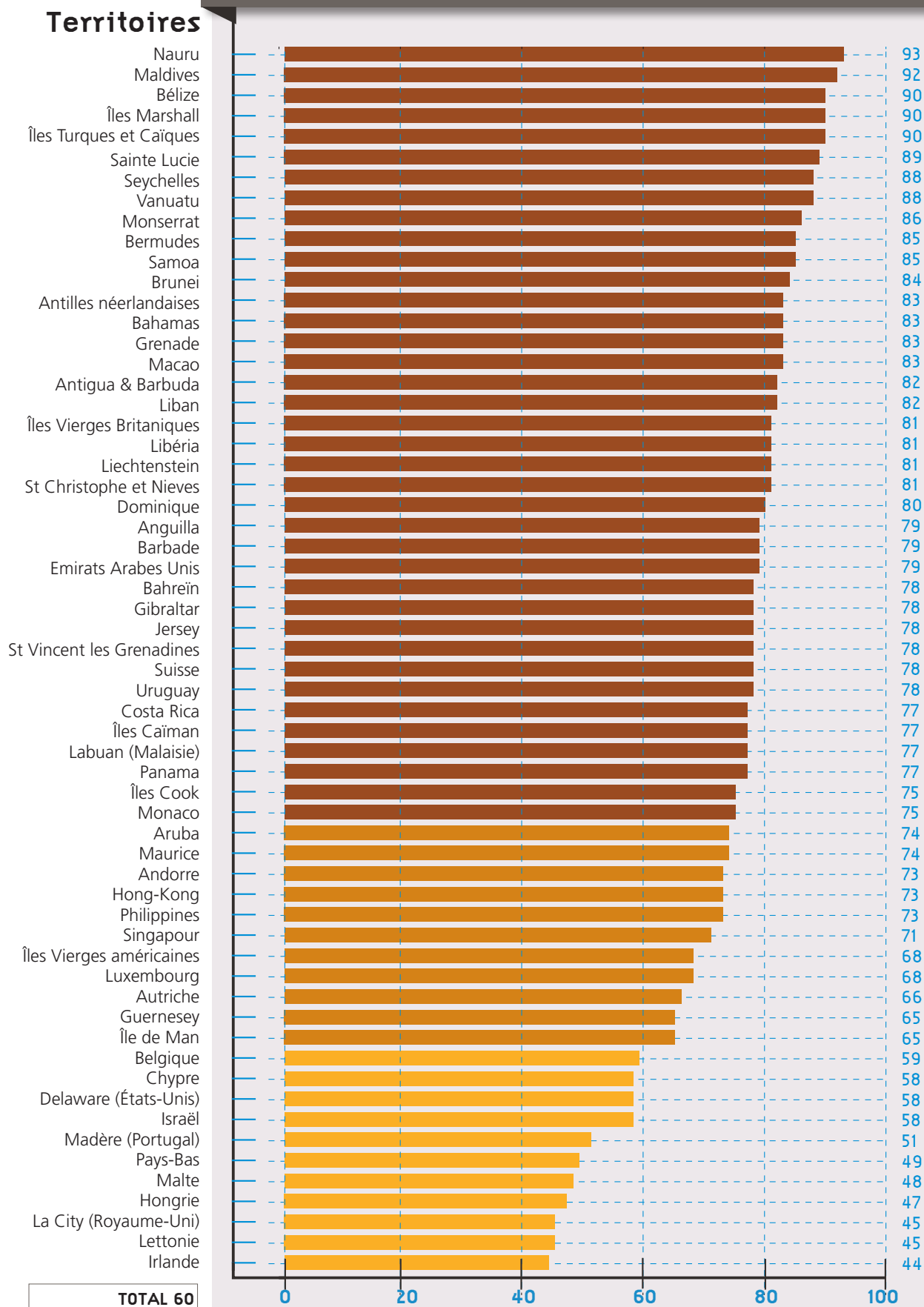
Comment avons-nous comptabilisé les filiales ?

Nous utilisons dans cette étude le terme générique de filiale pour toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation des comptes (filiales, entreprises associées, etc.). Pour calculer leur nombre dans les paradis fiscaux, nous avons comme en 2010 exclu celles du pays d'implantation du siège, bien que le choix de l'implantation puisse répondre à des considérations fiscales. À noter que dans le petit nombre de cas où un nom de ville sans indication de pays prêtait à confusion (Dover est à la fois une ville américaine du Delaware et une ville anglaise, Hamilton est la capitale des Bermudes et une ville canadienne), nous avons considéré par défaut que la filiale était dans un paradis fiscal. Pour le groupe Total, l'absence complète d'information quant à la localisation des filiales nous a amenés à adopter une méthode exclusivement déductive. Pour les groupes qui ne publient la liste que d'un petit nombre de leurs filiales (Total, Statoil, France Télécom...), nous avons calculé le pourcentage de filiales étrangères dans les paradis fiscaux à partir de ces listes. Enfin, notons que la qualité et la quantité de l'information produite par les entreprises a bien sûr un impact sur les résultats et doit amener à une certaine modestie à l'heure d'en tirer les enseignements : une entreprise peut voir son nombre (parfois son pourcentage) de filiales offshore augmenter simplement parce qu'elle est plus transparente que par le passé. Et inversement.

Liste des paradis fiscaux : quelques repères



DEGRÉ D'OPACITÉ SELON LE FINANCIAL SECRECY INDEX DE 2011 (LISTE DE 2009)



LISTE DU GOVERNMENT ACCOUNTABILITY OFFICE

Andorre	Jordanie
Anguilla	Lettonie
Antigua & Barbuda	Liban
Antilles néerlandaises	Libéria
Aruba	Liechtenstein
Bahamas	Luxembourg
Bahreïn	Macao
Barbade	Maldives
Bélize	Malte
Bermudes	Maurice
Chypre	Monaco
Costa Rica	Monserrat
Dominique	Nauru
Gibraltar	Niue
Grenade	Panama
Guernesey	Sainte Lucie
Hong-Kong	Samoa
Île de Man	Seychelles
Îles Marshall	Singapour
Îles Caïman	St Christophe et Nieves
Îles Cook	St Marin
Îles Turques et Caïques	St Vincent les Grenadines
Îles Vierges américaines	Suisse
Îles Vierges britanniques	Uruguay
Irlande	
Jersey	

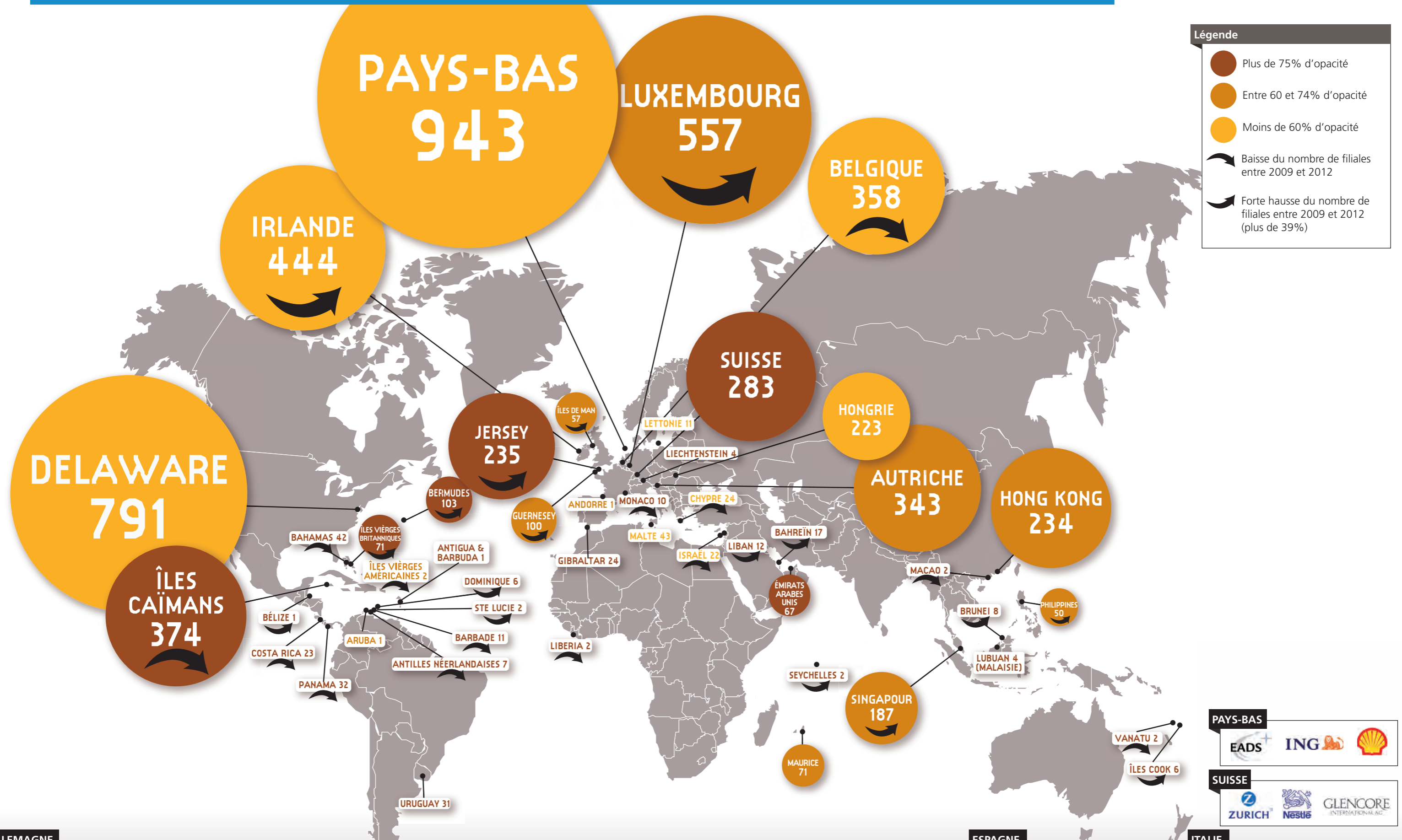
TOTAL 50

LISTE INTERMÉDIAIRE 2013 DU FORUM FISCAL MONDIAL

Bostwana
Brunei
Dominique
Émirats Arabes Unis
Guatemala
Îles Marshall
Liban
Libéria
Nauru
Niue
Panama
Suisse
Trinidad y Tobago
Vanuatu

TOTAL 14

Les paradis préférés des entreprises européennes



ALLEMAGNE

ESPAGNE

ITALIE

FRANCE

ROYAUME-UNI

PAYS-BAS

SUISSE

Les résultats en 9 questions

Les 50 plus grands groupes européens pèsent, collectivement, près de 4500 milliards d'euros en chiffre d'affaires en 2012. C'est l'équivalent de 24% du Pib européen, soit davantage que le budget cumulé des États de l'Union européenne. Ils génèrent 208 milliards d'euros de profits cumulés. Ce poids économique et l'influence des grandes entreprises leur confèrent un devoir de rendre des comptes aux sociétés dans lesquelles elles s'inscrivent. Toutes opèrent dans les pays du sud de la planète, où leur contribution au développement (et notamment à l'impôt) est pour le moins controversée. Mais aujourd'hui, une grande opacité entoure leurs activités. Aucune grande entreprise européenne ne permet jusqu'à présent au simple citoyen, du Sud ou du Nord, de vérifier si la localisation de son profit correspond à la réalité de son activité.

incluses dans le périmètre de consolidation comptable). Même si, pour certaines, il faut chercher dans des annexes publiées hors du rapport annuel, ou dans des formulaires remplis pour se conformer aux exigences du gendarme de la bourse américaine, la SEC²². D'autres ne mettent pas l'information en ligne : il faut en faire la demande pour Dexia (qui l'honore aussitôt), et les entreprises britanniques renvoient au registre du commerce. On doit alors, pour chacune d'entre elles, déboursier 1£ pour obtenir les données (pour la banque Barclays, l'opération est vaine, l'information étant la même que celle contenue dans le rapport annuel).

Surtout, douze groupes ne dressent, dans leur rapport annuel, qu'une liste des « filiales principales ». Parmi ces groupes, six sont cotés au CAC 40 (Axa, Total, France Télécom, EADS, GDF Suez, ArcelorMittal). Le contribuable français découvrira avec intérêt que la participation de l'État au capital (GDF Suez, France Télécom) n'est en rien un gage de transparence ! France Télécom annonce 400 entités mais n'en liste que 32. Total annonce 883 entités mais ne donne le nom que pour 179 d'entre elles. BMW n'en publie que 85 dans son rapport 2013 alors que deux ans plus tôt, elle en listait 228. Se distinguent aussi, par le petit nombre de filiales publiées, les puissants groupes ArcelorMittal (35), ING (44), Zurich Financial Services (60), ou Glencore (62). Relevons que la norvégienne Statoil, qui jouit d'une image de bon élève en matière de transparence²³, ne donne qu'une courte liste de 44 filiales qui ne couvre pas

1. Toutes donnent-elles gratuitement une liste complète de leurs filiales ?

Non, pas toutes.

60% d'entre elles fournissent gratuitement, en ligne, une liste complète de leurs filiales (entendues ici comme l'ensemble des entités

²² SEC : Security & Exchange Commission

²³ Le rapport de Transparency International « Transparency in Corporate Reporting » en 2012 la classe n°1 en matière de transparence (parmi 105 multinationales), de même que le rapport « Piping Profits », publié en 2011 par la coalition norvégienne Publiez ce que vous payez

l'ensemble des pays où elle opère notamment les Bahamas, les Pays-Bas, Singapour ou les Émirats arabes unis. Il est évident que l'incomplétude de l'information fausse les données que nous sommes en mesure de présenter. Ces douze groupes publient un nombre moyen de filiales, que ce soit au total ou dans les paradis fiscaux, environ sept fois inférieur à celui publié en moyenne par les 38 autres. Dans l'hypothèse où ces douze groupes ne dépareilleraient pas de leur consœurs ou concurrentes, il manquerait à notre recensement environ 1500 filiales logées dans les paradis fiscaux.

2. Peut-on localiser les filiales ?

La question peut sembler absurde, tant il paraît insensé, du point de vue de l'actionnaire, de l'État, du journaliste comme du simple citoyen, que l'entreprise fournisse le nom de la filiale sans permettre de la situer géographiquement. C'est pourtant ce que fait la major française du pétrole ! Chacun devinera que Total Venezuela est au Venezuela, mais qu'en est-il de Total Finance Exploitation ou Total Capital ? Six entreprises, toutes allemandes, ne donnent quant à elles que le nom de la ville où sont implantées leurs filiales, ce qui dans certains cas peut prêter à confusion : Dover est-elle la ville américaine du Delaware ou la Douvres anglaise ralliée par ferry depuis Calais ? BMW invite à se repérer sur une carte du monde. Inversement, une poignée de groupes fournissent pour chaque filiale une adresse détaillée : c'est le cas de Dexia pour l'ensemble du périmètre de consolidation, et celui de Lloyds, GDF Suez, Crédit agricole et Axa pour leurs principales filiales.

Parfois, on observe un fossé entre le pays d'implantation des filiales et leur pays d'opération : ainsi, BP Exploration opère en Algérie mais est enregistrée aux Bahamas. Toujours chez le pétrolier britannique, il en va de même pour South Caucasus Pipeline Company, opérant en Azerbaïdjan mais enregistrée aux Iles Caïman. Pourquoi ?

Que fait Total aux Bermudes ?

Total n'en dit rien dans son rapport annuel. Mais le géant pétrolier français, qui annonce 11 milliards d'euros de profit en 2012, dispose au moins, aux Bermudes, d'une filiale du nom de Total International Ltd²⁴. Quel est son rôle ?

À défaut d'avoir trouvé une explication publique de Total, on le devine au gré des controverses qui l'entourent : elle jouerait un rôle pivot dans l'achat et la revente de pétrole²⁵. Cette filiale a été exposée à l'occasion de la catastrophe de l'Erika : c'est elle qui avait affrété le navire pétrolier qui s'est échoué près des côtes françaises²⁶. En Belgique, c'est un accord avec les services fiscaux qui a ému la presse en 2011, car il entérine l'achat par l'ancienne Petrofina de son pétrole brut, pour sa raffinerie d'Anvers, à Total International Ltd. La Libre Belgique, reprenant le journal flamand Knack²⁷, s'interroge sur cette filiale qui « n'a ni personnel ni matériel »²⁸. Difficile de confirmer ou d'infirmer pareille information, quand Total ne publie même pas la liste de ses filiales !

3. Combien parmi ces 50 entreprises sont absentes des paradis fiscaux ?

Aucune.

Toutes sans exception sont implantées dans les paradis fiscaux, dès lors que l'on utilise la liste des 60 territoires opaques retenue en 2009 par le Tax Justice Network (TJN). Elles y détiennent en moyenne 117 filiales chacune, soit 29% de leurs filiales étrangères. Certains groupes ont délibérément choisi d'implanter leur siège dans un paradis fiscal, à l'instar d'EADS aux Pays-Bas ou ArcelorMittal au Luxembourg.

Même si l'on adopte une liste plus restrictive de paradis fiscaux, le nombre moyen d'implantations reste important. Par exemple, en excluant les moins opaques des « pays du secret » listés par TJN (moins de 60% d'opacité, comme l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas ou le Delaware), on recense tout

24 Des médias africains ont rapporté qu'une entité du même nom aurait une implantation à Genève, en Suisse <http://fr.allafrica.com/stories/201009131319.html> ; <http://www.djibiv.com/photo/5600/accord+de+partenariat+entre+Gestoci+et+Total+international+limited>

25 <http://panjiva.com/Total-International-Ltd/2165077>

26 Communiqué de la Cour de justice des communautés européennes, 24 juin 2008, <http://curia.europa.eu/fr/actu/communiqués/cp08/aff/cp080039fr.pdf>. Voir aussi le jugement de la Cour d'appel de Rennes, le 13 février 2002 : <http://www.rajf.org/spip.php?article489>

27 <http://www.knack.be/nieuws/belgie/dankzij-fiscus-hoeft-total-belgie-geen-belastingen-te-betalen/article-1194961299605.htm>

28 <http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/645991/transferts-de-total-vers-un-paradis-fiscal-approuve.html>

de même une moyenne de 60 filiales par groupe européen et aucun n'en est absent. Quant à leur présence dans les « trous noirs » de la finance internationale (les territoires présentant plus de 75% d'opacité selon TJN), seul un groupe n'y est pas : le français CNP Assurances. Les 49 autres y comptent en moyenne 28 filiales soit 7% de leurs filiales étrangères.

Si l'on retient, à l'instar du Congrès des États-Unis, la liste des paradis fiscaux établie par le General Accounting Office (GAO), l'équivalent de la Cour des Comptes – une liste qui ne tient par exemple pas compte du Delaware ni des Pays-Bas -, là encore aucune des grandes firmes européennes ne sort indemne²⁹. Chacune possède en moyenne 60 filiales dans les paradis recensés par l'Oncle Sam (soit 15% des filiales étrangères).

Nous avons enfin procédé à l'inventaire en nous référant à la liste intermédiaire des territoires pointés du doigt par le Forum fiscal mondial de l'OCDE, à l'issue d'une évaluation de leur législation. Cette liste particulièrement limitative ne compte que 14 noms, selon le dernier rapport remis au G20 en avril 2013... dont 3 îles du Pacifique³⁰. Et pourtant, même en ne retenant que ceux-là, il n'y a guère que cinq groupes sur les 50 que nous avons étudiés qui n'y déclarent aucune filiale : les assureurs Aviva et CNP Assurance, la banque Dexia et deux autres groupes (ING et Zurich Financial Services) pour lesquels le doute persiste, tant leur liste de filiales est incomplète. *A contrario*, huit entreprises y ont au moins vingt filiales - dans l'ordre croissant : EXOR, Siemens, Allianz, Generali, BASF, Metro, Shell, Deutsche Post. La Suisse, les Émirats arabes unis et le Panama accueillent près de 85% des filiales concernées.

29 Hormis, en apparence, la française Total. Mais sa liste très parcellaire de filiales en cache au moins certaines dans les territoires listés par le GAO, notamment les Bermudes (voir encadré) et la Suisse

30 Botswana, Brunei, Dominique, Émirats Arabes Unis, Guatemala, Îles Marshall, Liban, Libéria, Nauru, Niue, Panama, Suisse, Trinidad et Tobago, Vanuatu

31 Ces deux territoires étaient identifiés comme des paradis fiscaux dans le rapport Hamon du parlement européen de 2009.

4. Quels sont les paradis fiscaux préférés des firmes européennes ?

Les firmes européennes ont une préférence marquée pour les paradis... européens ! Elles localisent 63% de leurs filiales offshore dans les 18 territoires européens de la liste de TJN. Seule une poignée d'entreprises sont davantage implantées dans des paradis hors d'Europe : Enel, Nestlé, Shell, Tesco et Deutsche Bank.

Les destinations de prédilection sont, dans l'ordre : les Pays-Bas, l'État du Delaware (États-Unis), le Luxembourg, l'Irlande et les Îles Caïman. À eux seuls, ces cinq territoires concentrent plus de la moitié (53%) des filiales que les firmes européennes détiennent dans des paradis fiscaux. Suivent la Belgique, l'Autriche, la Suisse, Hong-Kong, Jersey,

Exotisme

Certains groupes cherchent à se distinguer en s'isolant sur des îles ou enclaves où personne d'autre ne va : Deutsche Post est ainsi la seule présente à Antigua et Barbuda, à Aruba et au Belize. Elle se partage Sainte Lucie avec Shell. Le pétrolier espagnol Repsol détient la seule filiale de notre étude en Andorre. BPCE aussi affectionne les destinations insolites : elle est la seule à Vanuatu ! Tous boudent les îles Vierges américaines, hormis Deutsche Bank. L'examen attentif révèle aussi des destinations qui ne figurent pas sur la liste des paradis fiscaux établie par TJN. L'extravagante Deutsche Post possède ainsi deux filiales aux Îles Fidji, tandis que Banco Santander détient 19 filiales à Porto Rico³¹. Les Îles Canaries, quant à elles, attirent le réassureur allemand Munich Re, qui y a localisé 18 filiales, et l'énergéticien italien Enel (17 filiales). Les avantages fiscaux offerts par l'île y sont-ils tout à fait étrangers ? Non seulement les sociétés admises en zone spéciale des Îles Canaries bénéficient d'un taux d'imposition de 4%, mais elles peuvent aussi prétendre à un abattement fiscal pour les investissements productifs et autres exonérations en matière de droits de mutation et droits de timbre.

la Hongrie et Singapour. Les Pays-Bas ont particulièrement la faveur des groupes industriels, tandis que les assureurs lui préfèrent le Luxembourg, et les banques localisent la moitié de leurs filiales offshore au Delaware, dans les Caïman, au Luxembourg et en Irlande. À noter aussi la séduction exercée par les Pays-Bas et les Bermudes sur les pétroliers.

Pour prendre toute la mesure de l'amour que portent les groupes européens pour ces havres fiscaux, comparons les chiffres aux pays dont l'émergence aiguë – paraît-il – les appétits. Qu'observe-t-on ? Les 50 groupes étudiés ont aux îles Caïman davantage de filiales qu'au Brésil et 2 fois plus qu'en Inde ! Ils sont mieux implantés sur le caillou de Jersey, au large de Saint-Malo, qu'au Mexique ! Même la Chine (579 filiales) n'attire guère davantage que le Luxembourg (557). Au total, Brésil, Chine, Inde et Mexique totalisent 1299 filiales : c'est moins que le cumul de celles situées dans les territoires les plus opaques (plus de 75%) du globe (1386 entités).

5. Quels sont les secteurs les plus concernés ?

Les banques et assurances restent de loin les premiers clients des paradis fiscaux : les principaux groupes européens du secteur y détiennent, en moyenne, respectivement 35% et 36% de leurs filiales étrangères (contre 22% par exemple dans l'automobile ou l'énergie). Parmi les banques, la britannique Lloyds (59% de ses filiales étrangères situées dans des paradis fiscaux) et l'allemande Deutsche Bank (57%) caracolent en tête de la compétition. En France, BNP Paribas reste de loin l'entreprise la plus implantée dans les paradis fiscaux (214 filiales) – il est vrai que le rachat de Fortis, et BGL dont les fiefs sont la Belgique et le Luxembourg, plombent un peu son bilan de ce point de vue. Avec 18% de leurs filiales étrangères offshore, BPCE et Banco Santander suggèrent qu'il est possible d'en faire moins³². Les banques sont aussi particulièrement friandes d'opacité : les douze banques de notre étude détiennent à elles seules la moitié

des filiales que nous avons recensées dans les trous noirs de la finance mondiale (plus de 75% d'opacité), les deux tiers du fait des banques britanniques. Avec ses 137 filiales aux Îles Caïman et ses 39 filiales à Jersey, Barclays décroche la palme.

Au-delà des banques, chaque secteur a ses champions dans le recours aux paradis fiscaux : les britanniques Vodafone pour les télécommunications (48%), Tesco pour la distribution (49%), la française CNP pour l'assurance (54%), les allemandes BMW pour l'automobile (35%) et RWE pour l'énergie (34%).

6. La nationalité des entreprises joue-t-elle un rôle ?

Difficile à dire : les grandes entreprises ont tendance à adopter des pratiques comparables à leurs concurrentes. Reste que, dans notre étude, les entreprises allemandes et anglaises tiennent indubitablement le haut du pavé quand il s'agit d'examiner la présence dans les pays appelés, caricaturalement, « à palmiers ».

Les 13 firmes allemandes de notre étude détiennent près de 45% des filiales que nous avons dénombrées dans les paradis fiscaux ! Avec 761 filiales dans les paradis fiscaux, Deutsche Bank est, de loin, championne d'Allemagne (l'assureur Allianz en détient 293), mais aussi d'Europe, devant la Barclays (340 filiales, soit moitié moins) et RBS (320). Si l'on se concentre sur la part des filiales étrangères détenues dans les paradis fiscaux, alors les entreprises britanniques sont largement en tête (41% en moyenne, contre 16% par exemple pour les espagnoles).

Les paramètres géographique et linguistique ont leur importance dans la localisation des filiales. Après le Delaware (qui attire aussi les suisses), les entreprises allemandes affectionnent ainsi les Pays-Bas, l'Autriche et le Luxembourg. On retrouve les françaises surtout aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en Irlande et en Suisse, et les anglaises en Irlande, aux Îles Caïman, aux Pays-Bas et à Jersey.

³² Rappelons, pour la France, que le Crédit Coopératif ne possède en Belgique qu'une filiale commerciale, et que la NEF ou la Banque postale sont tout simplement absents des paradis

7. La présence dans les paradis fiscaux a-t-elle reculé depuis 2009 ?

Non, au contraire. C'est ce que nous avons constaté en comparant les chiffres que nous avons trouvés pour l'année 2009³³ à ceux de 2012.

En avril 2009, le G20 décrétait la guerre aux paradis fiscaux. Manifestement, les multinationales européennes n'en ont cure : le nombre de filiales offshore dont elles révèlent l'existence ne cesse d'augmenter (+ 16 % entre 2009 et 2012), même si la progression est moindre que celle du nombre total de filiales (+ 33%). Si l'usage des paradis fiscaux ne recule pas, il serait toutefois hâtif de voir ici l'indicateur de son intensification. Car cette tendance résulte avant tout du léger surcroît de transparence auquel certains groupes allemands et britanniques ont consenti – notamment sous la pression de l'opinion et d'ONG persévérantes comme ActionAid outre-manche – à l'heure de publier la liste de leurs filiales. En 2010, Lloyds listait 8 filiales dans son rapport annuel ; en 2013, la liste déposée au registre du commerce en compte 1369.

Mathématiquement, la proportion des filiales offshore rapportées au nombre total de filiales diminue (de 21% en 2009 à 18,3% en 2012). Pour une dizaine d'entreprises, le ratio diminue même sensiblement (de plus de 5 points) : c'est le cas³⁴ des banques Barclays, Deutsche Bank, Dexia et UBS, des énergéticiens RWE et E.ON, ou encore de Deutsche Telekom, BASF et Munich Re. La française BNP Paribas semble avoir sensiblement réduit son nombre d'implantations dans les paradis fiscaux (214 en 2012, contre 347 en 2009 et 360 en 2011³⁵), au point que ses chiffres surprennent : aurait-elle vendu ou fermé 146 filiales dans les paradis fiscaux entre 2011 et 2012³⁶ ? Pourquoi son site de promotion institutionnelle mentionne-t-il l'existence d'une filiale sur l'île de Man, qui ne figure pas dans le périmètre de consolidation³⁷ ?

A contrario, le pourcentage de filiales dans les paradis fiscaux augmente fortement pour les italiennes Eni et Unicredit, ainsi que pour la finlandaise Nokia.

Parmi les paradis fiscaux significatifs, ce sont les îles Vierges britanniques (BVI) et les Bermudes (+80% de filiales entre 2009 et 2012) qui ont tiré le plus grand bénéfice de la multiplication des filiales, suivies des îles anglo-normandes (Guernesey, Jersey et l'île de Man enregistrent entre 45 et 55% de filiales supplémentaires), de Singapour (+45%), de l'Irlande et du Luxembourg (+40%).

À une moindre échelle, le Bahreïn, Brunei, la Dominique et le Liban ont vu s'accroître à grande vitesse le nombre d'entités aux mains des géants européens sur leur territoire. Dans le clan des perdants, on retrouve surtout³⁸ des territoires caribéens : Bahamas (-40%), Îles Caïman (-20%), Barbade et Panama.

8. Combien pratiquent le reporting pays par pays ?

Aucun. Si l'on retient l'activité, le chiffre d'affaires, l'effectif, les bénéfices, les subventions et les impôts comme périmètre minimal d'informations nécessaires, pays par pays, ou filiale par filiale, alors aucun grand groupe européen ne joue vraiment le jeu de la transparence.

Certaines font pire que les autres : 29 parmi les 50 plus grosses entreprises ne décrivent même pas d'un mot l'activité de leurs filiales dans leur rapport annuel !

En revanche, certaines font mieux que les autres. Quatre entreprises³⁹ expliquent le lien capitalistique qui lie la filiale aux autres entités du groupe et trois banques britanniques donnent le rang des filiales⁴⁰. La moitié des groupes (français et allemands notamment) publient le capital de chaque entité. Plus significatif : les entreprises allemandes ont l'obligation légale de fournir le résultat de chacune de leurs filiales. Et trois d'entre elles (Deutsche Post, Deutsche Telekom, Metro) le font effectivement, de même que la banque espagnole Banco Santander. Mais la loi allemande prévoit des régimes d'exception suffisamment larges⁴¹ pour que, par exemple, Volkswagen puisse « oublier » de fournir

33 Jean Merckaert & Cécile Nelh, « L'Économie déboussolée : multinationales, paradis fiscaux et captation de la richesse », Rapport du CCFD-Terre Solidaire, décembre 2010

34 Pour les groupes dont les données sont comparables

35 Cf. « L'Économie déboussolée », Op. Cit., 2010 ; « Banques et paradis fiscaux », Op.cit, 2012

36 À l'échelle mondiale, elle affiche un périmètre d'activité qui aurait, la même année, diminué de 539 filiales !

37 cf <http://sitesetmarques.bnpparibas.com/fr>. Inversement, les comptes financiers consolidés du groupe montrent la présence de filiales aux îles Caïman, aux Bermudes et à Guernesey, que l'on ne retrouve pas dans la rubrique « localisation » du site...

38 Outre Israël (-67%), où la baisse s'explique avant tout par la vente de 51 filiales que Generali y détenait

39 Trois italiennes - Enel, Exor, Generali - ainsi que Telefonica (Espagne)

40 HSBC, Lloyds, RBS. Une filiale détenue par une filiale est dite de deuxième rang

41 La loi allemande prévoit des exemptions à l'obligation de publication dans les cas où la filiale n'est pas jugée très importante (critère de matérialité), où la publication entraînerait un désavantage significatif pour la filiale ou l'entité associée, ou encore quand l'intérêt ou la sécurité de l'Allemagne est menacé

l'information pour ses filiales à Panama et aux îles Caïman et pour qu'Allianz, BASF, BMW, E.ON, Munich Re et Siemens s'exonèrent totalement de cette contrainte. Deutsche Bank, elle, donne l'information pour le sixième environ de ses presque 2000 filiales – quasiment rien n'est dit, par exemple de celles du Delaware.

Le petit plus de Saint-Gobain

Saint-Gobain, qui n'appartient plus au cercle des 50 plus grands groupes européens en 2013 (il en faisait partie en 2010), reste l'une des entreprises qui donnent le plus d'informations : pour la plupart de ses filiales, on trouve le nombre d'employés et le chiffre d'affaires réalisé. Un rapide calcul permet de repérer que rapporté au nombre de salariés, c'est en Suisse que le chiffre d'affaires affiché est le plus grand (le salarié suisse serait 2,5 fois plus rentable que la moyenne des employés de Saint-Gobain). Mais l'exercice a ses limites : le leader mondial des métiers de l'habitat omet de donner des chiffres pour certaines de ses filiales, en particulier ses holdings et sociétés financières en Suisse, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

Les entreprises françaises fournissent un peu plus d'informations que les autres (valeur comptable des titres, capitaux propres hors capital, dividendes) et notamment le chiffre d'affaires et le résultat pour certaines de leurs filiales. Mais l'information est souvent très parcellaire : EDF ne donne le résultat que pour 11 filiales, France Télécom et Peugeot pour 13 d'entre elles, GDF pour 17, BPCE pour 19, Carrefour ne fournit aucun renseignement chiffré pour ses filiales étrangères... Parmi les professionnels de la finance, Axa, CNP Assurance, Crédit agricole, Société générale et BNP Paribas fournissent certes bénéfice et (à l'exception de BNP Paribas) chiffre d'affaires, mais uniquement pour les filiales « dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital » du groupe. Aussi ces listes sont-elles cantonnées pour l'essentiel à la France. CNP, curieusement,

a laissé en blanc le chiffre d'affaires et le résultat de ses filiales à Guernesey et de certaines à Londres et au Luxembourg.

Enfin, la norvégienne Statoil se distingue car elle fournit, pays par pays, le nombre d'employés et les profits. Seul bémol – et il est de taille, elle ne fournit cette information que pour 16 pays parmi les 36 où elle est implantée.





9. Qu'aurait changé la transparence ?




































































Difficile d'affirmer, à partir de cette seule étude, ce que révélerait la transparence pays par pays, tant l'opacité domine encore. Mais les informations disponibles, bien que très parcellaires, livrent déjà quelques enseignements. Ou plutôt, elles soulèvent quelques interrogations. L'on constate, ainsi, que les filiales londoniennes de la Deutsche Bank sont particulièrement lucratives, et que 18% du profit du groupe est réalisé dans 4 filiales du Luxembourg. À la Société générale, on notera que la banque d'investissement est particulièrement rentable : la filiale de Hong-Kong a dégagé en 2012 un profit de 300 millions d'euros pour 530 millions de chiffre d'affaires, celle de Londres a même généré un profit (37 millions d'euros) supérieur au chiffre d'affaires (34 millions). Chez Axa, on s'aperçoit que 30% du chiffre d'affaires total est réalisé par la filiale suisse Axa Versischerugen AG et que, dans certaines filiales hébergées à Londres, au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas (mais aussi chez Axa France Assurance, à Paris), le bénéfice représente plus de 85% du chiffre d'affaires qui y est déclaré.

Mais le principal enseignement de cette étude est simple : l'information est disponible... quand l'entreprise le veut ! L'argument du coût que représenterait la publication de ces informations ne tient pas : les dirigeants disposent bien évidemment, pour le pilotage des groupes, d'informations aussi basiques que les effectifs, le chiffre d'affaires ou le bénéfice !

PRINCIPAUX RÉSULTATS

NOM DES ENTREPRISES Pays	Liste des filiales disponibles	Nombre de filiales disponibles Paradis fiscaux	Filiales dans les paradis fiscaux	Reporting pays par pays	Commentaires
ALLIANZ Allemagne	✓	290	33%	✗	
ARCELORMITTAL Luxembourg	✗	3	9%	✗	⊖ Dirigée depuis Rotterdam mais incorporation au Luxembourg depuis la fusion en 2006.
AVIVA Royaume-Uni	✓	88	35%	✗	⊕ Aucune filiale dans les paradis fiscaux listés par l'OCDE (avril 2013).
AXA France	✗	23	26%	✗	⊕ Publication du chiffre d'affaires et du résultat pour 36 filiales (sur 100 publiées).
Banco Santander Espagne	✓	63	18%	✗	⊖ N°1 aux Bahamas. ⊕ Mais publication du résultat pour chaque filiale.
Barclays Royaume-Uni	✓	345	36%	✗	⊖ N°1 britannique par le nombre de filiales offshore. N°1 européen dans les Caïmans et Île de Man.
BASF Allemagne	✓	111	22%	✗	
BMW Allemagne	✗	61	35%	✗	⊕ 85 filiales publiés en 2012 contre 228 en 2010. Localisation incertaine.
BNP Paribas France	✓	214	28%	✗	⊖ N°1 français par le nombre de filiales offshore. ⊕ Publication du résultat pour 79 filiales (sur 870) filiales).
BP Royaume-Uni	⚠	176	14%	✗	⊖ Troublant : BP Exploration, qui opère en Algérie, est enregistrée aux Bahamas. South Caucasus Pipeline Company, sise aux Caïman, opère en Azerbaïdjan.
BPCE France	✓	20	17%	✗	
Carrefour France	✓	68	35%	✗	
CNP Assurance France	✓	22	54%	✗	⊕ Publication du chiffre d'affaires et du résultat pour 82 filiales (sur 197). Aucune filiale dans les paradis fiscaux listés par l'OCDE (avril 2013).
Crédit Agricole France	✓	86	37%	✗	⊕ Publication du chiffre d'affaires et du résultat pour 66 filiales (sur 536).
Daimler Allemagne	✓	75	19%	✗	
Deutsche Bank Allemagne	✓	768	57%	✗	⊖ Champion d'Europe par le nombre de ses filiales dans les paradis fiscaux. N°1 notamment au Delaware et au Luxembourg.
Deutsche Post Allemagne	✓	190	22%	✗	⊖ Plus grand nombre de filiales dans les paradis les plus opaques. Seule présente à Antigua et Barbuda, à Aruba et au Belize. Mais publication du résultat pour chaque filiale.
Deutsche Telekom Allemagne	✓	82	33%	✗	⊕ Publication du résultat pour chaque filiale.
Dexia Belgique	✓	29	29%	✗	⊕ Aucune filiale dans les paradis fiscaux listés par l'OCDE (avril 2013).
E.ON Allemagne	✓	150	27%	✗	
EADS Pays-Bas	✗	37	11%	✗	⊖ Né de la fusion en 2000 de groupes allemands, français et espagnols, EADS a choisi de mettre son siège... aux Pays-Bas !
EDF France	✓	11	24%	✗	
Enel Italie	✓	83	13%	✗	
ENI Italie	✓	79	38%	✗	⊖ Un pourcentage de filiales dans les paradis fiscaux en forte hausse depuis 2009.
EXOR (Fiat) Italie	✓	183	23%	✗	

-  Information complète et accessible
-  Information non publique (sur demande et payante)
-  Information incomplète (principales filiales)
-  Absence de reporting

NOM DES ENTREPRISES Pays	Liste des filiales disponibles	Nombre de filiales Paradis fiscaux	Filiales dans les paradis fiscaux	Reporting par filiales étrangères	Commentaires
France Télécom France		2	11%		 Seulement 32 filiales publiées sur 400 annoncées.
GDF Suez France		18	25%		
Generali Italie		203	32%		
Glencore Suisse		16	28%		 Siège dans le canton de Zoug (le capital des holdings n'y est taxé qu'à 0,02 pour mille).
HSBC Royaume-Uni		136	43%		 N°1 aux îles Vierges britanniques
ING Pays-Bas		6	20%		 Ne publie qu'une liste de 47 filiales, contre 754 en moyenne pour les autres banques...
Lloyds Royaume-Uni		221	59%		 N°1 à Jersey. N°1 par l'intensité de son recours aux paradis fiscaux.
Metro Allemagne		228	35%		 N°1 en Suisse.  Mais publication du résultat pour chaque filiale.
Munich Re Allemagne		136	27%		 Particularité : 18 filiales aux îles Canaries.
Nestlé Suisse		95	22%		
Peugeot France		42	14%		
Prudential Royaume-Uni		119	47%		 N°1 à Singapour.
Repsol YPF Espagne		44	11%		
Royal Bank of Scotland Royaume-Uni		320	47%		 N°3 européen par le nombre de filiales offshore.
Royal Dutch Shell Pays-Bas		169	17%		 Goût marqué pour les paradis les plus opaques. N°1 aux Bermudes.
RWE Allemagne		129	34%		
Siemens Allemagne		154	23%		
Société Générale France		49	30%		 Publication du chiffre d'affaires et du résultat pour 74 filiales (sur 273).
Statoil Norvège		3	33%		 Publication du résultat et de l'effectif par pays dans 16 pays (sur 36).
Telefonica Espagne		16	20%		
Tesco Royaume-Uni		109	49%		 N°1 à Hong-Kong.
Total France		20	13%		 179 filiales publiées sur 883 annoncées. Seul groupe à ne pas en donner la localisation.
Vodafone Royaume-Uni		111	41%		 N°1 à l'île Maurice.
Volkswagen Allemagne		226	21%		
Zurich Financial Services Suisse		19	34%		 Ne publie qu'une liste de 60 filiales, contre 515 en moyenne pour les autres assureurs...

Où en sommes-nous ?

Deux campagnes menées depuis plus de 10 ans commencent à porter leurs fruits. Elles sont animées par des réseaux internationaux qui rassemblent des centaines d'organisations de la société civile du monde entier, dont le CCFD-Terre Solidaire. La coalition « Publiez ce que vous payez » réclame la transparence sur le partage de la rente extractive dans les pays pauvres. Le « Tax Justice Network » se bat contre l'opacité financière et notamment pour obliger les entreprises à déclarer leurs activités, en particulier la richesse créée et les impôts payés pays par pays, afin de traquer les flux financiers illicites. Plusieurs victoires récentes sont à mettre à l'actif de ces mobilisations internationales, au travail des organisations membres et de leurs militants.

Transparence pays par pays : des progrès à généraliser

42 Une règle équivalente existe pour les entreprises extractives cotées à la bourse de Hong Kong, mais l'obligation de publication ne fonctionne pas sur un rythme annuel

- **Un premier pas décisif dans le secteur extractif**

Des règles contraignantes de publication des paiements aux gouvernements existent désormais dans le secteur extractif pour

toutes les entreprises cotées aux États-Unis et en Europe, ainsi que pour les grandes entreprises européennes non cotées⁴². L'Union européenne vient en effet, le 8 avril dernier, de trouver un accord pour dupliquer les règles inscrites dans la loi américaine Dodd Frank, votée en 2010, qui prévoit la transparence pays par pays et projet par projet des impôts et taxes versés. La règle européenne va même au-delà : elle concerne non seulement les entreprises gazières, minières et pétrolières, mais aussi forestières. Ainsi, ce nouveau standard couvre désormais 65% (en valeur) des entreprises extractives cotées en bourse au niveau international. Dans tous les pays concernés, pauvres mais riches en ressources naturelles, les citoyens pourront dorénavant exiger des comptes à leurs gouvernements sur l'utilisation de ces revenus. En revanche, il ne sera pas encore possible de mesurer si ces paiements correspondent à une juste contribution fiscale, dans la mesure où chiffres d'affaires et bénéfices ne seront pas connus pour chaque pays ou territoire, malgré les propositions du Parlement européen dans ce sens.

- **Un reporting pays par pays plus complet dans le secteur bancaire**

Grâce à la mobilisation du CCFD-Terre Solidaire et de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, la loi bancaire française de 2013 a introduit une obligation de transparence comptable pays par pays, dans les rapports financiers, pour les banques ayant leur siège

en France. Dans son sillage, l'Europe a adopté des règles équivalentes, dans la directive CRD IV⁴³, pour l'ensemble de ses banques. Chaque banque devra fournir des données, pour chaque pays d'implantation, portant sur les effectifs, le chiffre d'affaires, les bénéficiaires, l'impôt sur les bénéficiaires et les subventions. Ces informations devront être transmises dès 2014 à la Commission européenne et seront publiées à partir de 2015.

• Aller plus loin

Le 10 avril 2013, le président François Hollande s'est exprimé en faveur d'une extension de cette obligation de transparence comptable pays par pays à l'ensemble des secteurs d'activités. Cette position est partagée au niveau européen puisque le communiqué du sommet des chefs d'États du 22 mai appelle à la mise en place d'une telle disposition via la révision des 4^{ème} et 7^{ème} directives comptables pour renforcer le reporting extrafinancier. Suite à cette réunion, Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur, s'est également prononcé en faveur de cette mesure : « *Après les banques, il faut que toutes les grandes entreprises nous disent combien elles paient d'impôts et où* ». La France a franchi un pas supplémentaire le 5 juin 2013 en inscrivant dans la loi bancaire une extension de la transparence pays par pays aux grandes entreprises des autres secteurs d'activité. Mais Paris s'est bien gardé, jusqu'ici, d'avancer seule sur ce dossier : la disposition ne sera mise en œuvre qu'après l'adoption d'une mesure équivalente au niveau européen.

La révision des règles de fiscalité des multinationales par l'OCDE

À la demande du G20, au sommet de Los Cabos, en juin 2012, l'OCDE a lancé un chantier déterminant pour « lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires » des entreprises multinationales (programme BEPS)⁴⁴. Un premier diagnostic,

remis en février 2013 aux ministres des Finances du G20, reprend de nombreuses thèses de la société civile et préconise une refonte des règles. La plupart des stratégies d'évitement de l'impôt sont en effet légales et ne font qu'exploiter les failles et les différences de législations entre États. Les règles de fiscalité, élaborées dans les années 1920, ne sont plus adaptées à la réalité des grandes multinationales et sont mises à mal par l'agressivité des pratiques d'« optimisation » de certaines entreprises.

« Ces montages d'optimisation fiscale aboutissent souvent à une double non taxation, c'est-à-dire une situation dans laquelle les revenus ne sont taxés nulle part : ni dans le pays de résidence du contribuable, ni dans le pays source.

Les conséquences de cette érosion des assiettes fiscales et de la délocalisation des profits effectuées par certaines multinationales sont multiples : avantages compétitifs fortuits en faveur des entreprises multinationales par rapport aux plus petites entreprises et aux entreprises domestiques, distorsion des décisions d'investissement et perte importante pour les gouvernements de recettes relatives à l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. Plus fondamentalement, le sentiment d'injustice qui résulte de ces pratiques met en danger la confiance des citoyens dans l'intégrité du système fiscal en général et menace le consentement à l'impôt. »⁴⁵

Ce chantier pose aussi la question de la répartition de l'assiette fiscale entre les pays de production ou d'activité et les pays d'origine des capitaux investis ; un enjeu très important pour les pays en développement qui ont été historiquement désavantagés par les règles de fiscalité plutôt favorables aux seconds. Comment faire correspondre in fine les droits d'imposition à la répartition réelle des activités économiques ? Ce défi d'une réallocation juste des richesses produites à l'échelle mondiale par les entreprises multinationales dépasse de loin les seules questions techniques des prix de transferts ou de non double imposition. Mais l'absence de participation des pays en développement au processus interroge quant à la volonté des pays riches (qui composent l'OCDE) de s'attaquer aux problèmes au-delà de leur intérêt propre. Un plan d'action plus précis doit être présenté en juillet 2013 aux ministres des Finances des pays du G20.

43 Capital Requirement Directive IV

44 BEPS : Base Erosion and Profit Shifting

45 Extrait du rapport BEPS actualisé en mai 2013, page 2

Nos recommandations

Sommet G8 de Lough Erne des 17 et 18 juin, G20 Finances des 19 et 20 juillet et réunion des chefs d'États du G20 en septembre prochain, le sujet de l'évasion fiscale des entreprises multinationales sera une des questions prioritaires à l'ordre du jour. Autant d'occasions pour prendre des mesures concrètes et ambitieuses.

Entreprises : qui détient quoi ?

- ▶ Rendre obligatoire la publication dans un rapport financier accessible gratuitement sur internet de la liste de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation des comptes du groupe ainsi que les informations suivantes : adresse précise, structuration, liens capitalistiques et activités.
- ▶ Exiger la publication dans chaque pays d'implantation, dans un registre national, de l'identité des propriétaires réels de l'entreprise (avec le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro d'identifiant fiscal).

Vous y êtes ? Dites nous ce que vous y faites...

Instaurer une règle de transparence comptable pays par pays pour l'ensemble des entreprises multinationales :

- ▶ Étendre les règles existantes (transparence des paiements dans le secteur extractif et transparence comptable pays par pays pour les banques) dans tous les pays du G8 et du G20.
- ▶ Étendre la transparence comptable pays par pays des banques à tous les secteurs d'activités.

En France, la mise en œuvre d'une telle obligation ne doit pas attendre un consensus européen. Elle pourrait être adoptée à minima pour l'ensemble des entreprises bénéficiant de marchés, de subventions ou de garanties publiques.

Au niveau européen, les règles de transparence de la directive CRD IV applicables au secteur bancaire pourraient être dupliquées pour toutes les entreprises cotées et les grandes entreprises dans le cadre de la directive sur le reporting extra financier, sur laquelle la commission a publié une proposition en avril 2013.

Vous faites des profits ? Payez vos impôts et au bon endroit...

► S'assurer que des économies n'appartenant pas au G20 sont en mesure de participer pleinement à toute réécriture des règles fiscales internationales au sein du processus du BEPS et prendre en compte les pratiques alternatives présentées dans le manuel des Nations Unies sur les prix de transfert.

► Identifier des critères de réussite du projet « BEPS » qui portent à la fois sur la réduction de la double non imposition et le réaligement de la base de l'impôt sur l'économie, mais aussi sur la préservation des fondements de l'impôt dans les pays les plus pauvres. Les réformes « BEPS » doivent notamment permettre de protéger les assiettes fiscales des pays qui importent des capitaux (et empêcher les allers/retours via les paradis fiscaux ou *round tripping*, qui entraînent des distorsions des flux d'investissements directs à l'étranger) ; y compris en permettant aux pays d'augmenter la taxation à la source des revenus déclarés à l'étranger.

► Proposer des mesures pour diminuer la compétition fiscale vers le moins disant, impulsée par des régimes fiscaux avantageux

et agressifs, en particulier dans les paradis fiscaux.

► Inclure dans les solutions proposées par le processus « BEPS » des mesures applicables par tous les pays, y compris ceux dont les administrations fiscales sont moins bien équipées.

Afin que l'assiette fiscale corresponde à la réalité des activités économiques, il conviendrait à terme de ne plus considérer les entreprises multinationales comme une somme d'entités fiscalement autonomes mais comme une assiette fiscale unique à répartir selon des critères d'activités objectifs tels que les ventes ou les effectifs – chaque pays restant ensuite libre de décider du niveau d'imposition applicable à la part d'assiette fiscale lui revenant. Pour ce faire, il est nécessaire d'exiger des entreprises multinationales la transmission à toutes les administrations fiscales des pays où elles opèrent d'un double rapport qui donne à la fois les comptes consolidés et un reporting pays par pays des effectifs, des actifs physiques, du chiffre d'affaire, des bénéfices et des impôts.



ccfd-terre solidaire
ccfd-terresolidaire.org

